



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°163/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Convention d'occupation à titre gracieux de la salle des fêtes avec l'association « Familles Rurales » pour la troupe Germe de Mil dans le cadre du festival Théâtre & Mots**

**Vu** la délibération n°7 du 14 décembre 2015, adoptant le principe de gratuité pour la mise à disposition du patrimoine public communal aux associations ;

**Vu** la convention de partenariat avec l'association « Familles Rurales » ;

**Considérant** l'organisation d'une représentation théâtral;

**Considérant** cette mise à disposition à titre gracieux et ne sera pas comptabilisée dans les utilisations des salles festives de l'association « Familles Rurales », du fait de l'annulation de festival Théâtre & Mots organisé par la commune dans le cadre des 10 jours de la Culture.

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec l'association « Familles Rurales » dont le siège social est situé au Centre Social, Olympes de Gouges, 38450 Vif, représentée par sa présidente Mme Claire DOMELAND, une convention de mise à disposition précaire et révocable de la salle des fêtes, située place de la Libération, dans le cadre de la manifestation « Festival Théâtre & Mots » pour les dates suivantes : du vendredi 13 octobre 2023 à 12h00 au lundi 16 octobre 2023 à 07h00.

La valeur locative valorisée comme telle dans le compte de l'association pour la durée de mise à disposition s'élève à 872.50 €.

**De signer** la convention de mise à disposition annexée à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 09 octobre 2023,  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire  
Guy GENET